

TENNIS DE TABLE

REGLEMENT DES EVENEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS CHAMPIONNAT NATIONAL 2021-2022

Validé le 14/02/2022 (v2)

CHAMPIONNAT NATIONAL INDIVIDUELS ET DOUBLES

PREAMBULE

Le présent Règlement des événements sportifs et culturels (RESC) vient en application :

- ✓ du Règlement général des activités (RGA)
- ✓ du Règlement spécifique de l'activité (RSA) Tennis de table.

La participation à la manifestation implique la pleine adhésion à l'ensemble de ces derniers, qui sont accessibles sur le site internet de la fédération :

<https://www.fscf.asso.fr/reglements-et-textes-officiels>

* * *

Les championnats nationaux sont organisés pour les catégories suivantes :

SIMPLE JEUNES FILLES

a) Poussines - b) Benjamines - c) Minimes - d) Cadettes

SIMPLES JEUNES GARCONS

a) Poussins - b) Benjamins - c) Minimes - d) Cadets

SIMPLES DAMES

- | | | |
|------------------------|---------|----------------------|
| A. Classées : | 16 à N° | = (20 à Numérotées) |
| B. Classées : | 13 à 15 | = (35 à 25) |
| C. Classées : | 10 à 12 | = (50 à 40) |
| D. Classées : | 07 à 09 | = (65 à 55) |
| E. Classées : | 05 à 06 | = (Non classés à 70) |
| Vétérans A/B/C : A/B/C | | |

SIMPLES MESSIEURS

- | | | |
|----------------|---------|----------------------|
| A. Classés : | 19 à N° | = (20 à Numérotés) |
| B. Classés : | 16 à 18 | = (35 à 25) |
| C. Classés : | 13 à 15 | = (50 à 40) |
| D. Classés : | 10 à 12 | = (65 à 55) |
| E. Classés : | 07 à 09 | = (80 à 70) |
| F. Classés : | 05 à 06 | = (Non classés à 85) |
| Vétérans A : A | | |
| Vétérans B : B | | |
| Vétérans C : C | | |

DOUBLES JEUNES FILLES

Poussines – Benjamines – Minimes

DOUBLES JEUNES GARCONS

Poussins – Benjamins – Minimes

DOUBLES DAMES

Cadettes – Seniors – Vétérans

DOUBLES HOMMES – NOUVELLES SERIES

A. Cumul des points des 2 joueurs de 23 à Numérotés

B. Cumul des points des 2 joueurs de 10 à 22 points

Sont concernés les cadets et seniors (+ vétérans s'ils ne sont pas engagés en doubles vétérans).

DOUBLES VETERANS

Vétérans A – Vétérans B – Vétérans C

DOUBLES JEUNES MIXTES

Poussin(e)s – Benjamin(e)s – Minimes

DOUBLES ADULTES MIXTES

Cadet(te)s – Senior(e)s – Vétérán(e)s

1) CATEGORIES D'ÂGES

Poussin(e)s : né(e)s en 2011 et après
Benjamin(e)s : né(e)s en 2009 et 2010
Minimes : né(e)s en 2007 et 2008
Cadet(te)s : né(e)s en 2005 et 2006
Senior(e)s : né(e)s de 2004 et avant
Vétérán(e)s A : né(e)s de 1973 à 1982
Vétérán(e)s B : né(e)s de 1963 à 1972
Vétérán(e)s C : né(e)s en 1962 et avant

2) ORGANISATION

Ces championnats nationaux sont organisés par l'**Etoile de Montaud, section Tennis de table** à Saint Etienne

Accueil :

**Vendredi 3 juin à partir de 18h30 – Salle Omnisports
1 rue Raymond SOMMET
Samedi 4 juin de 7h30 à 8h30 – Même adresse**

Début des épreuves le samedi et dimanche à 9h00 sauf informations données sur place, aussi bien **pour les jeunes** que **pour les senior(e)s**.

3) QUALIFICATION

Au vu des résultats des championnats départementaux et/ou régionaux, la commission nationale de Tennis de table (CNTT) fixe le nombre de qualifiés. Toutefois la CNTT se réserve la possibilité de qualifier des associations isolées des comités départementaux et/ou régionaux sans activité tennis de table.

Les classements pris en compte sont ceux arrêtés à la dernière date du classement officiel de la Fédération française de tennis de table (FFTT) ou FSCF. En cas de classements différents est pris en compte le meilleur des deux classements.

L'envoi de l'inscription doit se faire en double exemplaire : un à la fédération, et l'autre au comité régional ou départemental afin de confirmer l'affiliation de l'association et de la licence du joueur.

4) TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue sportive (short ou jupette, maillot, chaussures de sport) est exigée dans les aires de jeu (en adéquation à la table et en compétition). Le port du dossard est obligatoire. L'alcool est interdit dans l'espace de jeu.

5) SIMPLES

Chaque joueur, s'il le désire, peut s'inscrire dans deux tableaux différents de simple, sauf les Numérotés à 19 en hommes et 16 à Numérotées en dames (classement intégral).

Poussin(e)s : tableau de leur âge + benjamin(e)s.

Benjamin(e)s : tableau correspondant à leur âge + tableau Minimes.

Les tableaux poussin(e)s et benjamin(e)s disputent un classement intégral.

Minimes G. : tableau de leur âge + au choix tableau cadets ou tableau seniors selon leur classement.

Minimes F. : tableau de leur âge + au choix tableau cadettes ou tableau seniors selon leur classement.

Cadet(te)s : tableau de leur âge + tableau seniors selon leur classement.

Senior(e)s : tableau de leur classement + tableau immédiatement supérieur.

Vétérane(s) : tableau vétérans correspondant à leur âge + tableau seniors selon leur classement.

6) DOUBLES

Les poussins, benjamins et minimes peuvent participer en doubles jeunes garçons + doubles mixtes jeunes. Les poussines et benjamins peuvent participer en doubles jeunes filles + doubles mixtes jeunes. Les minimes filles peuvent participer soit aux doubles jeunes filles ou doubles dames + doubles mixtes jeunes.

Les cadet(te)s ainsi que les senior(e)s et vétérane(s) participent aux doubles seniors et aux doubles mixtes seniors.

Les vétérans jouent soit en doubles vétérans, soit en doubles seniors. Les vétéranes jouant en doubles mixtes sont associées aux seniors et cadets.

Les équipes avec le plus fort cumul des points sont têtes de série lors du premier tour. Les modalités de positionnement sont définies par le juge-arbitre.

7) FORFAITS

Tout forfait non justifié est pénalisé d'une amende de 15€/joueur (somme débitée sur l'aide aux associations). Tout joueur non présent à l'appel de son nom à l'heure de l'épreuve, est déclaré forfait au bout de 10 minutes.

L'arbitrage est assuré par les joueurs perdants ; ils respecteront le bon déroulement des rencontres.

8) RECOMPENSES

A l'issue des compétitions, une cérémonie de remise des médailles et coupes est organisée. Tout joueur appelé à monter sur le podium, doit impérativement être en tenue sportive (survêtement interdit).

9) AFFICHAGE

Les tableaux sont affichés, une heure avant le début des épreuves.

10) DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à :

- **1 ou 2 simples = 6 € par joueur**
- **1 ou 2 simples + Double = 10 € par joueur**

Les engagements des simples ainsi que la fiche récapitulative et le chèque libellé à l'ordre de la FSCF sont à envoyer avant le 27 mars au siège de la fédération
FSCF – à l'attention de Pauline Tardiveau – 22, rue Oberkampf 75011 Paris

Après cette date, aucun engagement ne sera accepté, la commission nationale de Tennis de table se réservant le droit d'accepter les cas exceptionnels.

11) INSCRIPTIONS / POINTAGE

Seuls les responsables de délégation se présentent au pointage pour vérification des licences, et pour signaler toute erreur dans la liste d'engagement.

Seuls les responsables de délégations sont autorisés à inscrire les doubles sur place (samedi avant 12h00).

Il est possible de remplir ces documents sur ordinateur et de les retourner par mail (documents téléchargeables sur <http://www.fscf.asso.fr>). Les droits d'engagement seront postés le même jour.

Les imprimés de réservation de repas, de la soirée festive ainsi que la réservation de l'hébergement, doivent parvenir directement à l'association organisatrice.

.....
Chèque au nom de « ETOILE DE MONTAUD, section Tennis de Table »
8 rue du Pavillon Chinois – 42000 Saint Etienne

12) TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort s'efforce de tenir compte des joueurs et joueuses titrés dans leur comité régional et départemental au cours de saison. Ces indications sont à préciser dans la colonne de droite de la feuille d'engagement.

13) LES JUGES ET ARBITRES

Un juge-arbitre est désigné par salle. Il a tout pouvoir ; ses décisions sont sans appel. Il se réserve le droit de toute recomposition de tableau en cas de nombre insuffisant de participants.

Il peut exclure un joueur pour une rencontre en cours. Pour des faits plus importants (menaces, insultes, produits interdits, alcool...), la commission nationale se réunit avec le(s) joueurs incriminé(s) ainsi que le responsable de l'association ou délégation, pour une future sanction prise par la FSCF.

14) IMPREVUS

A titre exceptionnel, et en dérogation aux règlements existants, la commission nationale peut régler tout cas urgent se présentant le jour même ou à l'approche immédiate de la compétition qui nécessiterait un ajustement des dits règlements en raison d'événements imprévus (impraticabilité des installations obligeant à un changement de lieu, consignes des pouvoirs publics locaux, conditions locales d'organisation justifiant une adaptation du temps de jeu ou des horaires, etc.).

Ces dérogations exceptionnelles ne peuvent toutefois être mises en œuvre qu'en accord avec le délégué du comité directeur chargé de l'activité (ou tout membre du comité directeur présent, en cas d'absence du délégué). Si nécessaire, ces derniers peuvent solliciter l'avis du vice-président de la coordination concernée.

N.B. : Pour des raisons de lisibilité, l'écriture inclusive n'a pas été utilisée. Il n'en demeure pas moins que l'ensemble des fonctions évoquées dans le présent règlement relève d'une totale parité.

